



MULHOUSE ALSACE  
AGGLOMÉRATION

MULHOUSE-ALSACE.FR



# Conseil d'Agglomération 28 juin 2021



DOSSIER PRESSE | 28 juin 2021

CONTACT PRESSE

**Thomas DE GRUTTOLA**  
Directeur de la Communication

06 40 97 28 31  
thomas.degruttola@mulhouse-alsace.fr

# Sommaire

## #ECONOMIE

Programme Blue Industries Sud Alsace : m2A candidate  
à l'Appel à Projets « Ecosystèmes territoriaux hydrogène » 03

## #FINANCES

Compte administratif 2020 :  
l'impact majeur de la crise sanitaire 07

## #HABITAT

Aides à la pierre : bilan, plan d'action et nouvelles priorités 10

## #ENVIRONNEMENT

m2A lance un Fonds Climat  
"Nouvelle Donne Environnementale" à 1 million d'euros 12

## #MOBILITES

m2A simplifie et étend l'accès à Domibus 13

# #ECONOMIE

## Programme Blue Industries Sud Alsace : m2A candidate à l'Appel à Projets « Ecosystèmes territoriaux hydrogène ».



**L'appel à projets « Ecosystèmes territoriaux hydrogène » s'inscrit dans la stratégie nationale d'accélération de la filière « hydrogène décarboné » avec un montant de 7,2 milliards d'euros sur la période 2020/2030 dont 3,4 sur la période 2020/2023.**

Le déploiement de cette stratégie s'appuie conjointement sur les innovations technologiques portées par les industriels d'une part (appel à projets « briques technologiques ») et sur les développements d'écosystèmes portés par les territoires d'autre part (appel à projets « écosystème territoriaux hydrogène »).

Ce dernier appel à projets soutient les collectivités dans la construction d'un écosystème hydrogène public et privé regroupant plusieurs usages (industriels, mobilités...) et qui s'appuie sur des projets permettant de massifier les besoins et les usages.

Consciente des surcoûts générés par cette transition énergétique, l'ADEME entend soutenir ces efforts au travers de cet appel à projets en complément des régions et de l'Europe.

Sont éligibles aux financements :

- Les infrastructures de production et de distribution d'hydrogène
- Les usages en mobilités: acquisition de véhicules hydrogène en flotte professionnelle
- Les usages stationnaires (groupes électrogènes)



## **Blue Industries Sud Alsace : nouveau programme stratégique de m2A**

Aujourd'hui, m2A souhaite accélérer la décarbonation de son économie tout en lui permettant de rester compétitive. C'est le programme stratégique « *Blue Industries Sud Alsace* » (Industries Bleues Sud Alsace), validé en bureau en avril dernier (voir notre encadré ci-après).

### **m2A, territoire aux atouts majeurs**

m2A est un territoire identifié par l'Europe comme un territoire « à fort enjeux de décarbonation » de par le poids de son industrie. Il est important pour m2A d'accompagner sa transition tout en lui permettant de garder sa compétitivité au regard de la concurrence mondiale. m2A a également été identifiée par la Région Grand Est comme l'un des trois bassins économiques à fort potentiel pour l'hydrogène au regard de son hub de transports, de son tissu industriel, de la qualité de ses réseaux gaz et des projets en cours.

### **Le projet « Hydrogène m2A » : produire de l'hydrogène vert sur son territoire**

m2A accompagne, aux côtés de l'Etat et de la Région, un projet de production massive d'hydrogène vert par électrolyse porté par Linde, leader mondial sur le marché des gaz industriels et médicaux, via sa filiale française Linde France, implantée sur la plateforme chimique de Chalampé depuis 20 ans.

L'entreprise Linde envisage de construire sur la plateforme une unité de production d'une puissance de plusieurs dizaines de MW, dans un premier temps, avec une possibilité d'extension ultérieure pour faire face au développement de la demande.

Une grande partie de la production est dédiée à la décarbonation de l'industrie.

Le supplément de production généré par l'installation permettrait de développer des usages complémentaires et contribuerait à la constitution d'un écosystème territorial d'hydrogène à un coût moindre.

### **Un groupe de travail « Public-Privé » pour faire ensemble et avancer ensemble**

C'est dans cette perspective que m2A a constitué et réuni un groupe de travail composé de ses services techniques, de transporteurs/logisticiens, d'industriels, de gestionnaires d'infrastructures logistiques (Ports de Mulhouse-Rhin, EuroAirport) pour recueillir leurs besoins, développer les interactions et présenter les solutions de co-financements des investissements.

A côté des usages privés, m2A a identifié la possibilité de convertir d'ici 2030 tout ou partie de sa **flotte de bennes à ordures ménagères à l'hydrogène avec une première acquisition d'un véhicule à hydrogène d'ici 2023**. Les véhicules disponibles présentent un surcoût compte tenu du marché naissant mais pourraient faire l'objet d'un soutien par l'ADEME et d'autres co-financeurs possibles (Région et Collectivité européenne d'Alsace).

## **Hydrogène m2A : les sites de Sausheim et Ottmarsheim identifiés**

Se pose également la question du ravitaillement de ces véhicules ainsi que des véhicules hydrogènes d'autres acteurs économiques du territoire :

- Des solutions de ravitaillement mobiles et adaptables en capacité de stockage permettraient de tester les usages, de quantifier les volumes et répondraient aux besoins en attendant la station définitive.
- Le site du SIVOM de Sausheim a été identifié pour potentiellement accueillir cette station provisoire afin de répondre :
  - aux besoins des bennes à ordures,
  - aux besoins d'autres industriels en proximité immédiate dans une logique d'économie circulaire.
- Le site de l'Autoport, toujours à Sausheim, est également identifié à fort potentiel pour desservir notre filière logistique/transport régionale et accompagner sa transition énergétique.
- L'Appel à projets ADEME permettrait de co-financer ces investissements.

Ces deux sites viendraient compléter l'offre privée à venir (projet de station à Ottmarsheim) essentiellement tournée vers la desserte des axes routiers frontaliers.

Ils ont l'avantage d'être situés à côté du réseau de distribution de GRT Gaz. Des échanges avec le distributeur ont permis de mettre en exergue les réseaux existants pouvant être utilisés pour des usages mixtes et des réflexions sont en cours pour développer un nouveau réseau.

Le projet de production d'hydrogène, la densité industrielle ainsi que la dynamique des acteurs portée par m2A incite GRT Gaz à accélérer les études à nos côtés.

## **Projet « Hydrogène m2A », les prochaines étapes pour l'agglomération :**

- Septembre 2021: dépôt à l'AAP ADEME « Ecosystèmes territoriaux hydrogène »
- 1<sup>er</sup> semestre 2022 : réponse et négociation avec ADEME
- Fin 2022 : réponse
- 2023 : acquisition des premiers véhicules « hydrogène » et implantation station(s) provisoire(s)
- 2024 : Implantation de la station définitive.

## Blue Industries Sud Alsace : un programme stratégique de décarbonation compétitive de son économie

Depuis 2013, m2A accompagne la transformation de son tissu industriel vers l'industrie du futur en agissant particulièrement sur les volets robotisation et digitalisation : C'est la démarche Campus Industrie 4.0. Ce programme a permis l'émergence de projets d'envergure tels que KMO, la plateforme d'accélération Quatrium Grand Est, le Campus des Métiers et des Qualifications, Industrie du futur, le Fablab Technistub...

**Aujourd'hui, m2A souhaite aller plus loin en accélérant la décarbonation de son économie tout en lui permettant de rester compétitive. C'est le programme « Blue Industries Sud Alsace » (Industries Bleues Sud Alsace).**

Lors de sa réunion du 12 avril, le bureau de m2A a ainsi validé le programme « Blue Industrie » (industrie bleue) et son caractère stratégique pour l'agglomération. Dans cette perspective, m2A s'est dotée, au travers d'une assistance à maîtrise d'ouvrage, de moyens d'ingénierie pour faciliter la structuration de cette démarche partenariale publique privée globale et le développement de projets opérationnels. Le montant du marché correspondant s'élève à 120 000 euros TTC pour l'ensemble du programme (dont 50 % subventionnés par la Banque des territoires).

### Les principaux objectifs de Blue Industries Sud Alsace sont de :

- Soutenir le développement économique du territoire (concurrence internationale, révolution technologique, changements climatiques),
- Favoriser le développement d'une industrie soutenable,
- Soutenir l'emploi,
- développer nos sites économiques - accueillir des investissements, implantations,
- conserver et développer les capacités de financement de m2A (CFE/CVAE).

### 5 grands axes de travail identifiés dont l'hydrogène décarboné

m2A, en partenariat avec les entreprises a identifié 5 axes de travail dont l'un est prioritaire au regard des opportunités industrielles et financières : le développement de l'hydrogène décarboné.



# #FINANCES

## Compte administratif 2020 : l'impact majeur de la crise sanitaire

**Le Conseil d'Agglomération du 28 juin présente le compte administratif 2020 qui permet d'apprécier la réalisation du budget voté et reflète la gestion de la collectivité pour 2020.**

### **Covid-19 : un impact important sur le budget de m2A**

L'impact global pour m2A est de 10,66 M€ se répartissant en :

- 5,31 M€ pour le budget principal suite aux pertes de recettes subies (fermetures des équipements..) et aux dépenses nouvelles auxquelles il a fallu faire face (achats de masques notamment)
- 5,35 M€ pour le budget annexe des transports urbains lourdement impacté au niveau des recettes de versement mobilité et des transports de voyageurs

### **3,7 millions d'euros de mesures de soutien**

A noter d'autre part, l'importance des mesures de soutien portées par m2A puisqu'elles se sont élevées à 3,7 M€, dont 2,6 M€ consacrés à l'acquisition d'équipements de protection à destination des habitants mais aussi des entreprises ou des agents de la collectivité. Des avances remboursables ont par ailleurs été versées à hauteur de 560 000 euros aux entreprises au titre du fonds Résistance Grand Est.

Pour « amortir » le choc, m2A a obtenu de l'Etat une avance remboursable de trésorerie de 7,16 M€ destinée au budget transports et a pu procéder à un étalement de charges Covid (2,25 M€) sur 5 ans.

### **L'épargne brute impactée par voie de conséquence**

Indicateur de santé financière d'une collectivité, l'épargne brute traduit la capacité de la collectivité à financer ses investissements en limitant le recours à l'emprunt. Le compte administratif 2020 fait ressortir une épargne brute en régression de - 8,65 millions d'euros par rapport à 2019, alors qu'au cours des dernières années la tendance était à la hausse (+10,8 M€ entre 2017 et 2019).

### **Malgré l'impact de la crise, une santé financière qui reste très correcte**

La capacité de désendettement de m2A a fortement diminué au cours des dernières années puisqu'elle est de 8,4 ans fin 2020 alors qu'elle était encore à 14 ans il y a quelques années.

En clair, il faudrait 8,4 ans à m2A pour rembourser l'intégralité de sa dette si elle y consacrait la totalité de sa capacité d'autofinancement. Même si cette capacité a légèrement augmenté entre 2019 et 2020 (+3 ans), notre collectivité reste éloignée du seuil d'alerte fixé à 12 ans.

La préservation de la capacité d'autofinancement de m2A sera un élément fondamental pour accompagner la relance économique du territoire, d'autant que le contexte des conditions de prêts est très favorable (taux de +0,52% en moyenne pour les emprunts souscrits en 2020).

Le résultat comptable du compte administratif 2020 ressort à +45,1 millions d'euros contre 36,6 millions d'euros en 2019.

### **Un léger recul des dépenses de fonctionnement**

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 233,2 M€ avec un taux de réalisation de 82% alors qu'elles étaient de 234 M€ en 2019. **Leur évolution traduit la poursuite des efforts de maîtrise des dépenses de gestion** mais aussi les « moindres » dépenses résultant de la fermeture de certains équipements pendant plusieurs mois pour -1,3 M€ (équipements sportifs, périscolaires, parc zoologique et botanique...).

Pour ce qui est des subventions allouées, m2A a maintenu tout au long de la crise sanitaire le soutien envers ses partenaires associatifs.

### **Des recettes de fonctionnement fortement impactées**

Les recettes de fonctionnement se chiffrent à 278,3 millions d'euros contre 281,6 millions d'euros en 2019 avec un taux de réalisation proche de 100%.

Elles régressent globalement de -1,16% par rapport à 2019 sous l'effet conjugué :

- de la baisse des produits issus des services de -11,7 % (soit -5,7 M€) directement en lien avec la fermeture des équipements (zoo, périscolaires, petite enfance, piscines, CSRA...)
- des impôts et taxes en recul de -1% du fait de la sortie du dispositif du FPIC mais aussi d'un effet bases constaté chez certains contribuables dominants
- de recettes nouvelles de nos partenaires institutionnels pour l'achat de masques notamment (1,02 M€)

### **Plus de 18 millions d'euros en dépenses d'équipement**

Sur les 42,2 M€ de dépenses globales d'investissement, 18,1 M€ sont directement consacrés à des dépenses d'équipement en matière d'attractivité et de tourisme, de développement économique, d'aménagement, d'habitat et de renouvellement urbain, de périscolaire, de petite enfance, d'équipements nautiques et sportifs, d'écologie urbaine et environnement.

Ce montant est quasiment stable par rapport à celui de l'année 2019. Les dépenses d'équipement ont représenté 42,9 % des dépenses d'investissement en 2020 contre 37% en 2019.



Ces dépenses sont financées par notre épargne brute, par une sollicitation active des partenaires institutionnels (2,7 M€) et par un emprunt de 16,5 M€ au taux moyen de 0,52%. Le taux moyen de la dette de m2A est de 1,66% (contre 1,9% en 2019). L'encours de dette est de 139,85 M€ en augmentation de seulement 3,64 M€ entre 2019 et 2020. Pour rappel, la dette est sécurisée car constituée d'emprunts à risque faible.

### **Parmi les budgets annexes, seul le budget des transports se voit affecté par la crise sanitaire**

Sur le budget annexe des transports, les impacts de la crise sanitaire sont significatifs avec une baisse des recettes de transports de voyageurs de -3,6 M€ pendant que le versement mobilité décroît de -4M€. La conjugaison des pertes de recettes et des baisses de charges 2020 conduit à un impact défavorable Covid de -5,35 M€.

**Le résultat de fonctionnement ressort toutefois en évolution favorable à 3,39 M€ contre 1,64 M€ en 2019** (grâce à l'avance de trésorerie remboursable de l'Etat de 7,1 M€), alors que l'épargne brute régresse de 5,8 M€ entre 2019 et 2020.

Le résultat de fonctionnement 2020 du budget annexe du chauffage urbain est de 3,23 M€ contre 1,43 M€ en 2019. **La capacité d'autofinancement progresse légèrement avec + 0,37 M€ du fait notamment de moindres achats d'énergie.**

Concernant le budget annexe de la ZAE de Bantzenheim, il affiche un déficit de fonctionnement de -50 K€ en fonctionnement et -907 K€ en investissement.

# #HABITAT

## Aides à la pierre : bilan, plan d'action et nouvelles priorités



### **Agir pour le logement social**

Déléataire des aides à la pierre par convention de délégation avec l'Etat depuis 2006, m2A a le pouvoir d'attribuer les agréments de logements sociaux aux organismes HLM qui ont des projets sur son territoire. Dans le cadre de cette délégation, m2A organise de manière optimisée et cohérente avec la politique de l'habitat définie notamment dans le PLH, le développement des logements sociaux.

**A ce jour, plus de 440 logements sociaux pourraient bénéficier d'un agrément pour l'année 2021. L'Etat a validé l'agrément de 300 logements. Pour rappel, en 2020, 408 logements sociaux ont été agréés.**

Les agréments de l'Etat sont une condition obligatoire pour obtenir les conventionnements en parc public des logements et les financements qui y sont afférents. De ce fait, m2A a entrepris une action forte en la matière auprès de la ministre du logement pour obtenir des agréments complémentaires.

La localisation des logements sociaux se fait au regard de l'atteinte des 20% de logements sociaux (loi SRU). Sur le territoire de m2A, 4 priorités sont définies :

- **Priorité 1** Les communes carencées ou très fortement déficitaires
- **Priorité 2** Les communes qui ont un écart par rapport aux objectifs Supérieur à 3%
- **Priorité 3** Les communes qui ont un retard aux objectifs inférieur à 2%
- **Priorité 4** Les communes qui respectent les obligations de la loi SRU (20% de logements locatifs sociaux - LLS).

## Des aides concrètes

m2A contribue à la réalisation de ces opérations en apportant une aide financière de 2500 euros par logement PLAI\* sur fonds propres.

Par ailleurs, en matière de réhabilitation thermique, cette délibération fixe à 1500 euros le montant de subvention sur fonds propres de m2A par logement, dans la limite de 300 logements en 2021.

## Le parc privé également soutenu, notamment les copropriétés fragiles

m2A doit définir ses priorités pour l'année dans un programme d'action portant sur les enjeux du territoire. Trois priorités sont définies pour 2021 :

- les copropriétés avec la mise en place de dispositifs opérationnels permettant de traiter des copropriétés « fragiles » (entre 8 et 25% d'impayés) et les copropriétés en grandes difficultés (financières, techniques, participation aux instances de suivi...),
- Des aides majorées pour les propriétaires du périmètre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain du quartier de la Fonderie à Mulhouse, opérationnelle en 2020 pour 5 ans,
- Des aides pour les propriétaires occupants modestes et très modestes de l'agglomération dans le cadre du Programme d'Intérêt Général « Habiter Mieux » de m2A (2019-2023), dont les objectifs sont de lutter contre la précarité énergétique et l'habitat indigne.

## Le bilan de m2A en 2020

### 152 logements financés :

- 14 logements locatifs
- 48 logements permettant l'autonomie des occupants
- 90 logements de propriétaires occupants ayant bénéficié de travaux d'économie d'énergie.
- 575 logements en copropriétés dégradées.

Pour une enveloppe de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) de 2,4 millions d'euros.

### **Pour rappel, m2A complète les aides de l'Anah entre 1 000 et 1 500€ par logement pour lutter contre la précarité énergétique et l'habitat indigne.**

Depuis le début du PIG (2018), m2A a engagé 255 000€. Pour les autres dispositifs les engagements sont à venir car les volets opérationnels sont effectifs depuis fin 2020.

\* PLAI pour prêts locatifs aidés d'intégration : prêts que peut attribuer l'État aux bailleurs de logements sociaux pour financer la construction, l'acquisition et l'amélioration de logements loués à des personnes cumulant des ressources faibles et des difficultés sociales.

# #ENVIRONNEMENT

## m2A lance un Fonds Climat « Nouvelle Donne Environnementale » à 1 million d'euros.

**La transition écologique et climatique est un engagement central de m2A depuis une quinzaine d'années. Son 3<sup>e</sup> Plan Climat, en cours d'actualisation, fixera les enjeux climatiques à l'horizon 2030 pour le territoire de l'agglomération et du Sud Alsace.**



### **Un véritable effet levier pour accélérer la transition énergétique**

En amont de l'approbation du Plan Climat et parce que les enjeux climatiques n'attendent pas, m2A met en place dès cette année un Fonds Climat « Nouvelle Donne Environnementale », afin de créer un effet levier pour de nouvelles actions et soutenir financièrement les 39 communes-membres dans la réalisation de leurs projets. En effet, les communes sont actrices de premier plan dans la réalisation de ces objectifs.



### **1 million d'euros dès 2021**

Pour 2021, ce fonds, qui s'élève à 1 million d'euros, est dédié à la mise en place d'équipements de panneaux solaires photovoltaïques ou par dérogation, tout autre projet de production d'énergie renouvelable, permettant ainsi aux communes d'accéder à plus d'autonomie énergétique tout en produisant une énergie plus « verte ».

### **Jusqu'à 25 000 euros par commune**

Chaque commune du territoire pourra bénéficier d'une subvention pour un montant allant jusqu'à 25 000 € versée par m2A, dans la limite de 80% de toutes subventions publiques.

# #MOBILITES

## m2A simplifie et étend l'accès à Domibus



### **30 ans de service solidaire et inclusif**

Pour rappel, Domibus est un service de transport à la demande de trottoir à trottoir réservé aux personnes à mobilité réduite créé en 1991 (à l'époque par le SITRAM). Depuis 2015, le service est géré par Soléa dans le cadre de sa délégation de service public (DSP) pour l'ensemble des services de mobilités urbaines. A ce jour, le service bénéficie à 800 personnes pour près de 80 000 trajets par an. La loi d'orientation des mobilités (LOM) du 24 décembre 2019, définit un nouveau cadre réglementaire qui modifie les règles d'accès à ce type de service.

### **Co-construire avec les acteurs du territoire**

Dans le cadre d'une réflexion globale sur l'accessibilité du réseau de transports, m2A a mis en place un groupe de travail en mars 2021. L'objectif de ce groupe de travail est de mettre en présence les représentants d'associations d'usagers et de PMR ainsi que les élus, pour identifier les dysfonctionnements rencontrés par les personnes à mobilité réduite qui se déplacent sur le réseau et de proposer des améliorations à court, moyen et long terme.

### **Simplifier et étendre ce service pour plus de solidarité**

Concernant le service Domibus, le groupe de travail a proposé d'acter les modifications proposées par la Loi d'Orientations des Mobilités en faisant évoluer la procédure d'admission et en mettant à jour le règlement d'utilisation du service. L'accès au service est ainsi simplifié par un ensemble de mesures :

- Accès de plein droit pour les personnes porteuses de la Carte Mobilité Inclusion avec mention Invalidité
- Fin de l'obligation de résidence sur le territoire
- Suppression de la Commission d'admission mensuelle
- Prolongation de la validité des dossiers administratifs.
- Par ailleurs, afin de faciliter les déplacements des personnes âgées en incapacité de prendre les transports en commun classiques, le groupe de travail a proposé d'élargir l'accès de plein droit au service DOMIBUS aux bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) classés en GIR 1 à 3.